

DEMANDE DE FABRICATION DU TITRE DU PERMIS DE CONDUIRE

Connectez-vous sur le site ants.gouv.fr.

Créez votre compte (au nom du demandeur),
une fois le compte créé dirigez-vous dans
MON ESPACE CONDUCTEUR



Onglet 1: MOTIF DE LA DEMANDE

Dans votre cas, **choix 2:**
Demande de fabrication d'un nouveau permis
suite à la réussite de l'examen.

**ATTENTION: Titulaire du BSR (permis AM) sélectionnez:
Ajout de nouvelle catégorie**

Onglet 2 et 3: ETAT CIVIL / ADRESSE ET CONTACT

Complétez les champs en suivant les indications.

Onglet 4: PHOTO ET SIGNATURE

2 CAS:

Numérique: Reportez le numéro de
votre photo dans le cadre ci contre

Classique: Finalisez votre demande, une
fois validée, vous recevrez le formulaire
par mail.

Onglet 5: PIECES JUSTIFICATIVES

Joindre les pièces demandées par le bouton

Joindre un fichier

Pour rajouter les documents (ASSR2, JDC, Permis AM ...)
utilisez l'encart suivant

Vous pouvez également ajouter jusqu'à 7 pièces justificatives que vous jugez nécessaire

Type de pièce justificative à ajouter
JPG, PNG, BMP, TIFF, PDF (1.1 Mo maximum) Sélectionner...

Relisez votre demande et validez celle-ci. Un message de confirmation de validation vous sera envoyé.
Vous pourrez suivre l'avancement de votre demande, dans votre "espace conducteur"

MES DÉMARCHES EN COURS

Rechercher dans la liste

Prénom	Nom	Nomère	Date de création	Date de mise à jour	Etat	Actions
FAB	ERT	_017 .1420. 637		10/04/20	À compléter	Consulter <input type="button" value="Ok"/>

Dans le cas d'un message vous informant que votre demande est incomplète:

Connectez-vous sur votre compte ants. Dans votre **ESPACE CONDUCTEUR** Vos démarches en cours.

Compléter la demande

1 Pièces justificatives 2 Récapitulatif 3 Confirmation

Pièces justificatives nécessaires à la demande

Certaines pièces justificatives ci-dessous ne conviennent pas. Vous pouvez consulter les remarques et remplacer les pièces justificatives.

- > Pièce d'identité (1 page / 2 pages maximum) ?
- > Justificatif de domicile (3 pages / 5 pages maximum)
- > Autre type de pièce (1 page / 5 pages maximum) ?
- > Autre type de pièce (1 page / 5 pages maximum) ?
- > Attestations Scolaires de Sécurité Routière (ASSR ou ASR) (0 page / 2 pages maximum) ?

Bonjour, Merci de fournir votre attestation de sécurité routière de 2ème niveau. Pour plus d'informations : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16548> ou F16511 Cordialement.

accédez à votre demande et consultez le message vous indiquant la où les pièces à fournir.

Une fois votre demande validée par l'institution, votre titre vous sera adressé par voie postale, avec accusé de réception.

Pour les titulaire du permis AM, il vous sera demandé de détruire le 1 er titre, à reception du nouveau.